



Note de conjoncture

Novembre 2023

**LOGEMENT
CONSTRUCTION**



Construction neuve à La Réunion

Octobre 2022 – septembre 2023

Les tendances globalement à la baisse, sauf pour les locaux autorisés.

D'octobre 2022 à septembre 2023, le nombre de logements autorisés à la construction est estimé à 7 010 à La Réunion, volume en baisse de 12,5 % par rapport à la même période un an auparavant. La chute concerne tous les types de logement à l'exception des individuels groupés qui sont stables (+ 0,8 %). Au niveau national on constate une forte diminution des autorisations (- 28,3 %), comme au trimestre dernier.

À La Réunion, les mises en chantier reculent (- 3,8 %) par rapport à la même période, un an plus tôt. Tous les types de logements sont touchés : les individuels (- 4,5 %) et les collectifs (- 3,0 %). Au niveau national, la décreue est plus marquée (- 16,6 %).

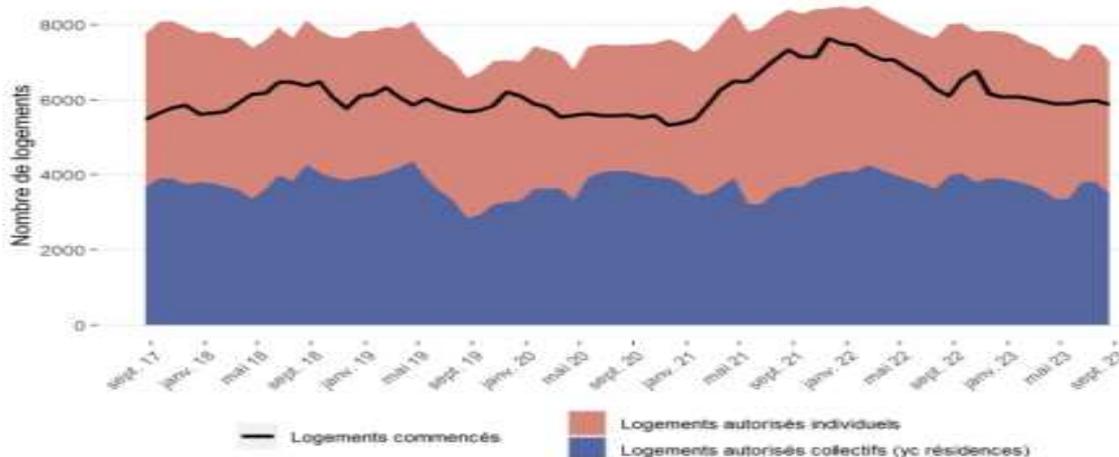
Nombre de logements autorisés et commencés à La Réunion par type

	Nombre	Variation cumul sur 12 mois ¹ en %	
		La Réunion	France ²
	Octobre 2022 - septembre 2023		
Autorisés dont :	7 010	-12,5	-28,3
Individuels	3 510	-12,9	-30,6
• individuels purs	2 290	-18,8	-31,8
• individuels groupés	1 220	0,8	-27,6
Collectifs ³	3 500	-12,1	-26,8
Commencés dont :	5 870	-3,8	-16,6
Individuels	2 940	-4,5	-21,8
• individuels purs	2 200	-3,5	-24,8
• individuels groupés	740	-6,3	-11,9
Collectifs ³	2 940	-3,0	-12,4

Source: SDES-Deal, Sit@del2 (mailto:Sit@del2), estimations en date réelle à fin Octobre 2023.

¹ Cumul Octobre 2022 - septembre 2023 rapporté au cumul Octobre 2021 - septembre 2022, ² Hors Mayotte, ³ Y.c. en résidence

Nombre de logements autorisés et commencés à La Réunion (cumul sur 12 mois)



Source: SDES-Deal, Sit@del2, estimations en date réelle à fin Octobre 2023.

Entre octobre 2022 et septembre 2023, 353 580 m² de locaux non résidentiels ont été autorisés à la construction à La Réunion. Les surfaces autorisées sont en progression (+ 4,3 %) par rapport à la même période un an auparavant. La hausse se traduit notamment dans les secteurs de l'hôtelier (+ 141,5 %), de l'entrepôt (+ 96,4 %) et des bureaux (+ 22,4 %). En revanche les autres secteurs décroissent, à l'image du service public (- 58,9 %), de l'artisanat (- 13,1 %) et de l'industrie (- 10,5 %).

D'octobre 2022 à septembre 2023, 212 940 m² de locaux non résidentiels ont été mis en chantier, soit une chute de 48,4 % par rapport à la même période un an auparavant. Le recul est enregistré dans tous les secteurs d'activité, particulièrement dans l'artisanat (- 76,9 %), le service public (- 71,4 %) et l'hôtelier (- 60,2 %).

De manière générale, les surfaces concernées étant faibles, les variations importantes en pourcentage sont à relativiser.

Au niveau national si les autorisations sont relativement stables, les mises en chantier souffrent aussi d'une baisse généralisée dans tous les secteurs d'activité.

Surface de plancher des locaux non résidentiels autorisés et commencés à La Réunion

	Nombre	Variation cumulé sur 12 mois ¹ en %	
		La Réunion	France ²
	Octobre 2022 - septembre 2023		
Locaux autorisés dont :	353 580	4,3	-0,7
hébergement hôtelier	15 980	141,5	11,9
bureaux	66 080	22,4	-10,3
commerce	57 290	-2,7	-5,5
artisanat	7 080	-13,1	-5,1
industrie	27 050	-10,5	2,4
exploitation agricole ou forestière	86 050	-7,0	-9,1
entrepôt	71 880	96,4	7,2
service public ou d'intérêt collectif	21 170	-58,9	7,2
Locaux commencés dont :	212 940	-48,4	-15,4
hébergement hôtelier	10 750	-60,2	-2,3
bureaux	39 030	-27,1	-13,5
commerce	27 250	-53,9	-15,3
artisanat	3 840	-76,9	-23,5
industrie	15 860	-8,9	-6,0
exploitation agricole ou forestière	48 260	-41,4	-14,6
entrepôt	36 820	-22,5	-32,0
service public ou d'intérêt collectif	31 120	-71,4	2,2

Source : SDES-Deal, Sit@del2 (maître Sit@del2), estimations en date réelle à fin Octobre 2023.
¹ Cumul Octobre 2022 - septembre 2023 rapporté au cumul Octobre 2021 - septembre 2022. ² Hors Mayotte.

Prochaine parution : février 2024

pour les résultats janvier 2023 à décembre 2023

Source et concepts

Tout pétitionnaire projetant une construction neuve ou la transformation d'une construction nécessitant le dépôt d'un permis de construire doit remplir un formulaire relatif à son projet et le transmettre à la mairie de la commune de localisation des travaux. Le projet de permis est traité par les communes, services instructeurs à La Réunion.

Suite à son autorisation, le pétitionnaire pourra soit démarrer les travaux et déclarer l'ouverture de son chantier (DOC), soit abandonner son projet et demander l'annulation. La fin des travaux est signalée par une déclaration spécifique (DAACT), à partir de laquelle est vérifiée la conformité au projet initial.

Les données de Sit@del2 proviennent des formulaires de permis de construire traités par les centres instructeurs. Les mouvements relatifs à la vie du permis (dépôts, autorisations, annulations, modificatifs, mises en chantier, achèvements des travaux) sont exploités à des fins statistiques.

Les informations déclarées dans le formulaire sont transmises mensuellement à la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de La Réunion.

Les données collectées sont publiques.

Séries utilisées pour le diagnostic conjoncturel

La conjoncture est appréciée au travers d'estimations en date réelle dans le domaine du logement; les locaux non résidentiels sont suivis grâce aux données en date de prise en compte.

Les **estimations en date réelle** offrent une information directement interprétable pour suivre la conjoncture. S'agissant d'estimations statistiques, leur qualité dépend du volume d'informations exploitées. En conséquence, ces séries ne sont disponibles qu'à des niveaux suffisamment agrégés (départemental au minimum).

Les **séries en date réelle** agrègent l'information collectée (autorisations, mises en chantier) à la date réelle de l'autorisation délivrée par l'autorité compétente, et à la date de la mise en chantier déclarée par le pétitionnaire.

Les **séries en date de prise en compte** agrègent l'information selon la date d'enregistrement de la donnée dans l'application Sitadel2. Par exemple, un permis autorisé en décembre 2016 mais transmis en mars 2017 est comptabilisé dans les autorisations de mars 2017. Une mise en chantier transmise en juin 2017 est enregistrée dans les mises en chantier de juin 2017 quand bien même la construction aurait démarré en janvier 2017.

Pour en savoir plus

Sources et méthodes sur le site internet du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la transition écologique et solidaire.

Représentations graphiques pour l'ensemble des régions <http://dreal.shiny.developpement-durable.gouv.fr/sitadel/>

Directeur de la publication : Philippe GRAMMONT

Réalisation : DEAL Réunion/Service Connaissance, Évaluation, Transition Écologique /Cellule Évaluation et Statistiques

Tél : 0262 40 26 47 / Mél : statistiques.deal-reunion@developpement-durable.gouv.fr

Rédaction : Caroline Coudrin et Armande Jogama

Gestion Sit@del : Armande Jogama

Vous pouvez télécharger les notes de conjoncture sur notre site : www.reunion.developpement-durable.gouv.fr

© Deal 2020